

Relie-Nous



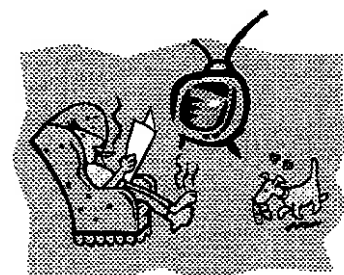
Bulletin d'information syndicale

ÉDITION SPÉCIALE



Le 31 janvier 2000
Volume 11, Numéro 3

Lors de la parution du dernier journal,
nous nous demandions comment serait l'hiver?
Eh bien! nous pourrions nous permettre
de faire du "cocooning".



Finis les moyens de pression,
les petits collants, les pancartes, la grève de zèle,
les manifestations au froid, à la pluie....

En effet, les deux assemblées générales de l'APPA (CSN), accréditations CSDM et CSEM, ont très majoritairement adopté l'entente de principe intervenue avant les Fêtes entre la CSN et le gouvernement du Québec pour les questions monétaires et entre le Secteur scolaire CSN, le CPNCF et le CPNCA pour les conditions de travail.

Les deux assemblées ont donc adopté dans l'enthousiasme les recommandations du Conseil du secteur scolaire CSN, du Comité exécutif et du Bureau de coordination de l'APPA (CSN) à l'effet d'accepter le résultat de la première véritable négociation de nos conditions de travail depuis dix ans.

Enfin des augmentations de salaires

*Fin aux compressions, aux gels
et aux réductions*



Nous avons défoncé la proposition salariale très ferme du gouvernement Bouchard de 5% sur 3 ans.

1er janvier 1999	1,5% d'augmentation avec rétroaction
1er janvier 2000	2,5% d'augmentation avec rétroaction
1er janvier 2001	2,5% d'augmentation
1er janvier 2002	2,5% d'augmentation

TOTAL 9% d'augmentation

La retraite

Là aussi nous avons réussi à obtenir plus que la proposition patronale sur le RREGOP. La position du Conseil du trésor consistait à affecter la globalité des surplus du RREGOP à une diminution des primes pour les cotisants et pour le Gouvernement.



Le règlement introduit l'indexation des rentes au coût de la vie, l'exonération de paiement pour les personnes en invalidité pour trois ans et établit de nouveaux critères d'admissibilité sans pénalité à la retraite soit:

35 ans de service

ou

60 ans d'âge

ou

Facteur 90

résultant de l'addition des années de service et de l'âge.

Aussi le règlement établit que les personnes qui travaillent à temps partiel, ou de façon saisonnière, obtiennent une pleine année de service pour chaque année civile travaillée pour le calcul d'admissibilité.

Malgré tous ces gains, il devrait y avoir une réduction du taux de cotisation de l'ordre de 1,5% à 1,95% selon les calculs de la CARRA.

Un grand pas contre la précarité

*Une victoire à l'arrachée
pour les personnes
salariées temporaires*

*Personnes salariées
en services de garde*

Malgré la très forte opposition de la Fédération des commissions scolaires, deux gains majeurs:

- 1- une liste de priorité d'emploi par ancienneté pour le rappel au travail et pour l'obtention d'un poste régulier;
- 2- l'acquisition des conditions de travail des personnes salariées régulières dès la première journée de travail pour les personnes dont la durée du remplacement est prévue pour six mois et plus.

Nous avons finalement obtenu le statut de RÉGULIER. Fini le chapitre 10, enfin le droit à une convention collective pleine et entière. Avant tout c'est le droit à la permanence, à la sécurité d'emploi, c'est détenir un poste et de l'ancienneté.

Être régulier, c'est aussi être couvert par l'assurance-salaire en cas de maladie ou d'invalidité, pouvoir détenir le plan d'assurance-collective avec participation de l'employeur, jouir de vraies vacances, bénéficier de 15 jours de congés fériés, pouvoir poser sa candidature à tous les affichages de postes disponibles en services de garde ou autres, avoir accès à des programmes de perfectionnement ou à de la formation.

Être régulier, c'est la reconnaissance du caractère essentiel du travail que nous fournissons.

Au niveau de la tâche, les personnes préposées ont obtenu le titre d'emploi d'éducatrice/éducateur. Le DEC sera reconnu pour les postes de responsables. Aussi, un comité poursuivra les travaux sur cette question pour les éducatrices et éducateurs.

Changement technologique

La notion de changement technologique a été précisée. Désormais, les changements de logiciel ou de version sont considérés comme des changements technologiques obligeant l'employeur à fournir de la formation, l'entraînement et le perfectionnement.

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL
COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTREAL

Une seule convention collective pour les membres des secteurs français (CSDM) et anglais (CSEM).

Tous les membres de l'APPA-CSN ont la même convention collective quel que soit leur employeur. Des aménagements particuliers pourront être agréés avec le consentement des assemblées générales respectives mais la convention collective CSN demeure la base des conditions de travail pour tous.

Des assemblées sectorielles seront tenues après la signature des textes de la convention collective afin de vous offrir de l'information détaillée sur la nouvelle convention collective.

Négociations locales

L'APPA a déposé son projet d'entente sur les conditions particulières APPA/CSDM-CSEM. La négociation débutera en février 2000. Il est nécessaire d'avoir conclu une entente de principe sur nos conditions particulières avant de signer la convention collective du Secteur scolaire. Donc, à cet effet, vous serez convoqués pour adopter cette entente.

\$ Parlons d'argent \$

Tout le personnel a droit à une rétroactivité salariale de 1,5% pour l'année 1999 et de 2,5% depuis le 1er janvier 2000 jusqu'au jour du réajustement des échelles salariales.

Les ajustements des échelles se feront dans les 45 jours de la signature des textes de la convention collective et la rétroactivité sera versée dans les 60 jours suivants la signature.

Comme nous prévoyons que les textes seront finalisés au plus tard vers la mi-mars, c'est donc avant la fin du mois de mai que la rétroactivité sera versée et que les salaires seront ajustés.



colloque de l'APPA

Au Marriott Château Champlain

1, Place du Canada

☎ Bonaventure

Les



Commission scolaire
de Montréal

Les membres du comité organisateur travaillent actuellement à la mise sur pied du colloque de l'Association professionnelle du personnel administratif et technique et du personnel des services de garde.

Le thème de cette année "En plein dans le 2000" nous amène directement dans le nouveau millénaire. Un siècle qui, souhaitons-le, sera de paix donc de tolérance zéro à la violence. Pour suivre cette perspective, plusieurs ateliers de la journée dédiée au personnel en services de garde seront axés sur la non-violence, en relation avec le colloque du 6 décembre dernier.

Pour les uns comme pour les autres, il y aura des ateliers aussi diversifiés qu'intéressants, des animateurs exceptionnels, ainsi qu'un éventail de menu dans le magnifique décor de l'hôtel Marriott (Château Champlain). Ce colloque se déroulera le dimanche 19 mars, pour le personnel en services de garde, lundi le 20 mars et mardi le 21 mars 2000, pour le secteur régulier.

Un moment d'arrêt qui permettra à toutes et à tous de se ressourcer mentalement et physiquement. Après tout, comme l'annonce le dit : "Nous le méritons bien."

Surveillez le courrier interne, vous recevrez d'ici peu le cahier du colloque incluant le formulaire d'inscription.

Si vous n'avez pas pu participer à l'une des assemblées générales et que vous voulez plus de précisions sur l'entente de principe, vous pouvez communiquer avec la permanence du Syndicat au (514)254-3503. Une brochure explicative est disponible au secrétariat de votre lieu de travail, ou, vous pouvez visiter le site internet de la CSN à l'adresse suivante: "www.csn.qc.ca".

DERNIÈRE HEURE

Bonne nouvelle! Nous apprenons, aujourd'hui le 1er février, que 93% des syndicats du Secteur scolaire ont accepté à ce jour l'entente de principe.



Association professionnelle du personnel administratif (CSN)
6910 Pierre de Coubertin, Montréal, QC H1N 1T6

Téléphone: (514) 254-3503 - Télécopieur: (514) 254-7872 - Message enregistré (514) 254-6298